

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

LONGUEUIL

1372, avenue Victoria
Longueuil J4V 1L9
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 465-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

490, rue Laviolette
Saint-Jérôme J7Y 2T9
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

20, rue Bryant
Sherbrooke (Québec) J1J 3E4
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

Membre de
SCGLEGAL
Un réseau mondial
de cabinets d'avocats
de premier plan

duntonrainville.com

Laval, le 18 octobre 2021

Par courriel et par dépôt électronique

Me Véronique Dubois, secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC

800, Place Victoria, 2^e étage

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4110-2019, phase 3 - Demande d'approbation des grilles de pondération des critères d'évaluation des soumissions pour les appels d'offres de 480 MW d'énergie renouvelable (A/O 2021-01) et de 300 MW d'énergie éolienne (A/O 2021-02) et d'une clause de renouvellement aux contrats Intervention de l'AQCIE-CIFQ

N.D. : 100422

Chère consœur,

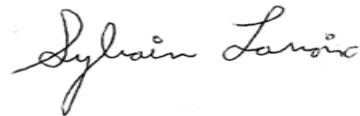
La présente fait suite à la lettre du 13 octobre 2021 du Distributeur relativement aux sujets qu'entendent traiter les intervenants dans le cadre de la phase 3 du présent dossier.

Dans sa lettre, le Distributeur émet l'avis qu'une enveloppe budgétaire maximale de 10 000\$ devrait être attribué pour chaque intervenant, incluant la séance de travail.

En tout respect, la fixation d'une enveloppe budgétaire maximale dans le présent dossier est prématurée, considérant que les intervenants ignorent pour le moment les sujets qui seront abordés par la Régie dans le cadre de la phase 3, ainsi que son cadre procédural.

Nous nous permettons donc de suggérer à la Régie de permettre aux intervenants, ou à tout le moins aux intervenants déjà reconnus dans le cadre de la phase 1, d'avoir l'opportunité de produire un budget prévisionnel une fois que les sujets abordés et le cadre procédural de la présente phase auront été fixés.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur,
l'expression de nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE
Louis Germain, CIFQ
Paul Paquin, analyste
Me Simon Turmel, HQD